

4. Sécurité à la maison

- Votre numéro civique est-il affiché et bien visible de la voie publique? OUI NON

!! Info-Prévention !!

Bien afficher votre numéro civique est une action si simple et elle facilite la localisation de votre résidence pour les livraisons, mais surtout en cas d'urgence. Policiers, ambulanciers et pompiers, nous avons tous besoin d'identifier rapidement votre maison pour pouvoir vous aider.

- Au besoin, possédez-vous des cendriers à l'extérieur de la maison? OUI NON

!! Info-Prévention !!

Les matériaux que l'on trouve dans les plates-bandes, les pots de fleurs, les balconnières, etc., sont généralement combustibles. Mettez à la disposition des fumeurs (visiteurs ou membres de la famille) un endroit bien identifié pour éteindre leur cigarette.

- Si vous possédez un système d'alarme incendie résidentiel relié à une centrale de télésurveillance, connaissez-vous la procédure pour annuler une alarme incendie non-fondée? OUI NON

!! Info-Prévention !!

Veillez à ce que chaque habitant de la résidence connaisse le code d'annulation en cas de besoin. La majorité des systèmes d'alarme incendie disposent d'une fonction de délai de 90 secondes avant la transmission du signal d'alarme au centre de télésurveillance. Renseignez-vous auprès de votre centre de télésurveillance ou du spécialiste qui en fait l'entretien.

- Avez-vous déterminé un point de rassemblement en cas d'évacuation de votre domicile? OUI NON

!! Info-Prévention !!

Dès la garderie, les pompiers de la ville de Varennes apprennent aux enfants qu'il est important de se rendre au point de rassemblement s'il faut évacuer la garderie, l'école, mais surtout l'endroit où ils habitent. Vous disposez de trois minutes pour sortir d'une résidence en flammes. Produisez le plan d'évacuation de votre domicile et surtout, déterminez en famille votre point de rassemblement.

Signature : _____

Date : _____

Transmission du formulaire

Une fois complété, le formulaire doit être acheminé au Service de sécurité incendie de la Ville de Varennes de l'une des façons suivantes :

- Par courrier électronique : preventionincendie@ville.varennes.qc.ca
- Par la poste :
Ville de Varennes
Service de sécurité incendie
175, rue Sainte-Anne
Varennes (Québec) J3X 1T5

BESOIN D'AIDE POUR LA VÉRIFICATION DE VOS AVERTISSEURS ?

Pour assistance ou information additionnelle concernant la prévention des incendies contactez-nous : preventionincendie@ville.varennes.qc.ca ou 450 652-9888, poste 6100

Merci de nous aider à assurer VOTRE sécurité !

